



REGLEMENT
DE LA 44^{ème} COURSE
PEDESTRE DE LA FOURME
2018



1. Organisateur .

La course est organisée par l'association sportive : Les Sports Athlétiques Montbrisonnais : SAM.

2. Participation

Départ place de l'hôtel de ville

Circuit dans le centre-ville de Montbrison.

Écoles athlétisme : 0.250m sans classement (médaille à tous) départ 19h15

Poussines poussins : 0.500m sans classement (médaille à tous) départ 19h30

Benjamins, benjamines, minimes : 2 km (1 tour) (médaille à tous) départ 19h45

Cadets à vétérans : 8 km (4 tours) départ 20h15

3 premiers scratch femme et homme récompensés

Ainsi que le premier de chaque catégorie (coupes, produits régionaux)

1€ reversé par coureur aux « Amis de Rémi »

Sous réserve :

- Des règles de participation aux courses hors stade par la FFA applicable au 4 octobre 2018.
- Des dispositions du présent règlement.

3. Définition.

Ce sont des parcours en centre ville de Montbrison

4. Ravitaillement.

Ravitaillement à l'arrivée et à chaque tour (2 kms) en eau si nécessaire suivant la météo.

5. Secours

Les secours seront assurés par la protection civile et un médecin.

6. Inscriptions.

Pour la course de 8 kms , inscription en ligne sur www.logicourse.fr jusqu'au jeudi 4 octobre 2018 minuit.

Le paiement s'effectuera par carte bancaire 6€

La copie du certificat médical ou de la licence doivent être téléchargés sur le site en même temps que l'inscription.

1 Euro par concurrent reversé à l'association « Les amis de Rémi ».

Inscription sur place le jour même limitée à **50 coureurs** et inscription 7€

Aucune inscription par téléphone ou courrier électronique..

7. Assurance.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accidents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, Individuelle Accident, liée à leur licence. Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.

8. Licence / Certificat médical.

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport les participants devront :

- ❖ être titulaire d'une licence Athlé compétition, d'une licence athlé entreprise , d'une licence athlé running, ou d'un pass running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- ❖ Ou titulaire d'une licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an.
- ❖ Ou titulaire d'une licence délivrée par la fédération française de triathlon, la fédération française de course d'orientation ou de la fédération française de pentathlon moderne.
- ❖ Ou titulaire d'une licence délivrée par l'Unss ou l'Ugsel et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.
- ❖ ou pour les autres participants, être titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. *Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la présentation du certificat médical.*

9. Épingles.

Prévoir des épingles pour fixer le dossard.

10. Classements.

Il sera établi un classement scratch et par catégorie

11. Récompenses.

Produit régionaux, Coupes.

Les 3 premiers au scratch homme et femme.

Le premier cadet , junior-espoir , senior et vétéran1 , V2, V3 et V4 homme et femme sans cumul.

12. Propriété individuelle de l'image

La participation à cette manifestation , vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de la dite manifestation.

13. Loi informatique et liberté.

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les

participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

14. Renseignements

Tél : 06 38 23 03 10 ou mail anne-marie.brueel@wanadoo.fr

<http://www.logicourse.fr/inscriptions/>